

NATIONS UNIES CONSEIL ECONOMIOUE ET SOCIAL



Distr. = LIMITEE

E/CN.14/CAP/37
24 novembre 1967

FRANCAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE Conférence des planificateurs africains Deuxième session Addis-Abéba, 4-15 décembre 1967

BESOINS DE RECHERCHE POUR LA PLANIFICATION RELATIVE AUX JEUNES
DANS LE CADRE DU DEVELOPPEMENT NATIONAL

BESOINS DE RECHERCHE POUR LA PLANIFICATION RELATIVE AUX JEUNES DANS LE CADRE DU DEVELOPPEMENT NATIONAL 1/

- l. L'objectif de toute planification est de mettre en valeur et d'utiliser au mieux les ressources, qu'il s'agisse des ressources matérielles, naturelles ou humaines. Dans chaque cas, il est indispensable de connaître les besoins si l'on veut mettre un programme coordonné. Le présent document concerne le domaine des ressources humaines, en particulier de la jeunesse, dans certains de ses aspects qui exigent l'attention des planificateurs.
- 2. Reconnaissant le rôle que la jeunesse peut jouer dans le développement national, le Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC), dans sa résolution 1086 J (XXXIX), a insisté sur les besoins de la jeunesse et sur son rôle dans le développement national; à cet égard, il a demandé à l'Organisation des Nations Unies et aux institutions spécialisées de contribuer, par des conseils en particulier, aux efforts déployés par les gouvernements pour répondre à ces besoins et pour permettre aux jeunes de participer activement au processus du développement. L'application de cette résolution permettra de mettre au point et d'exécuter des programmes pour :
 - E) Faciliter la contribution des jeunes au développement et assurer que leurs efforts sont tournés vers des objectifs susceptibles d'être atteints dans le cadre du plan global de développement;
 - b) Inciter davantage les jeunes à participer et à contribuer aux programmes d'auto-assistance et d'assistance mutuelle;
 - c) Eviter que les jeunes ne soient exploités et participent aux activités de développement d'une manière qui risque de nuire à leur santé et de freiner leur épanouissement physique ou psychologique et le développement de leur personnalité en tant qu'individus et citoyens.

^{1/} On se reportera constamment au document de la CEA (E/CN.14/SWSA/5 - Nations Unies, No de vente 66.II.K.7) intitulé Services de protection de la famille, de l'enfance et de l'adolescence en Afrique, pour la lecture du présent rapport

- 3. Pour atteindre ces objectifs, on doit s'attacher à prendre des mesures pour faciliter aux jeunes la possibilité de trouver un emploi ou de rendre service à la communauté et pour les préparer et les aider à tirer parti de cette possibilité.
- 4. Une bonne planification est essentiellement celle qui permet à la jeunesse de participer au développement national. Pour la jeunesse, la planification, c'est:
 - a) le développement des ressources humaines (jeunesse),
 - b) l'utilisation rationnelle du personnel disponible (jeunesse).
- 5. Dans le premier cas, il s'agit d'une planification à long terme tandis que dans le second, il faut agir immédiatement. Toutefois, on peut et, en réalité, on doit tirer parti des ressources existantes avant qu'elles ne soient complètement mises en valeur ou pendant leur mise en valeur.

Eléments de base

- 6. Les éléments de base à prendre en considération pour la formation de la jeunesse sont les suivants :
 - a) Tous les jeunes entre 15 et 25 ans doivent être préparés :
 - i) à la vie professionnelle;
 - ii) aux activités des périodes de loisir;
 - iii) à la vie civique et sociale;
 - iv) à la vie et à la compréhension internationales.
 - b) La préparation à la vie professionnelle exige pour les jeunes :
 - i) une bonne instruction générale et une formation appropriée;
 - ii) des moyens pour se perfectionner et apprendre en cours d'emploi;
 - iii) la possibilité de recevoir des soins médicaux et de bénéficier d'un solide épanouissement physique et psychologique.

- c) Les jeunes doivent avoir confiance dans la société ou la communauté et dans son avenir.
- d) On doit leur ménager la possibilité d'avoir des activités constructives pour la communauté et de se dévouer à une bonne cause.
- e) On doit leur donner la possibilité d'utiliser leurs capacités et de se former eux-mêmes.
- f) On doit s'efforcer tout spécialement de combler le fossé qui sépare les deux sexes et de permettre aux jeunes femmes de jouer un rôle plus actif dans la société.
- 7. A propos de ce qui précède, il convient de signaler que l'on peut largement pourvoir aux besoins de la jeunesse dans le cadre des services chargés de l'éducation, de la santé, de la formation professionnelle, de la protection sociale et de l'emploi. On doit également donner la priorité au développement de l'ensemble de la communauté, où se trouvent les jeunes, et en particulier à celui des collectivités rurales. Pour cette raison, il faut accorder l'intérêt voulu aux activités et aux services suivants :
 - a) enseignement secondaire et technique (professionnel);
 - b) formation universitaire et enseignement technique supérieur;
 - c) éducation des adultes et programmes d'alphabétisation;
 - d) programmes récréatifs;
 - e) programmes de services en faveur de la jeunesse et organisations de jeunesse;
 - f) orientation professionnelle et centres consultatifs;
 - g) bureaux de placement des jeunes et programmes de lutte contre le chômage chez les jeunes;
 - h) services de santé et programmes connexes.

Possibilités et programmes de recherche

- 8. Il faut faire beaucoup de recherches pour permettre au personnel enseignant, aux spécialistes de l'orientation professionnelle, aux agents des services sociaux, aux fonctionnaires des services de main-d'oeuvre et aux planificateurs du développement de mieux comprendre les problèmes de la jeunesse et de savoir comment les résoudre. Même si le planificateur socio-économique dispose de données suffisantes pour organiser, par une planification constructive, l'utilisation au maximum, dans l'immédiat et à long terme, des ressources qu'offre la jeunesse, on doit néanmoins étudier certains domaines qui sont encore mal compris.
- 9. La planification en faveur de la jeunesse fait intervenir en général, une décision politique de l'Etat qui peut prendre la forme d'une déclaration de principe indiquant l'attitude de l'Etat vis-à-vis de la formation des jeunes au niveau national, cette déclaration visant à orienter les programmes que les planificateurs doivent lancer. Il est souvent difficile d'élaborer une telle déclaration si l'on ne dispose pas des données pertinentes.
- 10. Pour mieux mettre en valeur les ressources que présente la jeunesse, il faut que l'on établisse des moyens de coopération entre le personnel technique et les responsables des décisions de politique générale afin que ces derniers puissent disposer, pour prendre leurs décisions, des données du problème. Dans ce domaine, on peut chercher à découvrir les facteurs qui jouent en faveur d'une telle coopération ou qui s'y opposent.
- 11. Si l'on veut déterminer les effectifs de personnel disponibles pour les utiliser et procéder à la planification du développement, on doit faire une étude des ressources humaines. A cet égard, il y a lieu de mentionner que le système d'éducation des divers pays doit être évalué en fonction des besoins en personnel de ces pays. Peut-être pourrait—on se poser les questions suivantes:

- i) L'enseignement universel est-il nécessaire ou possible ?
- ii) Quel ordre d'urgence à adopter pour les différents éléments d'un programme d'enseignement?
 - a. enseignement primaire;
 - b. enseignement secondaire classique ou moderne;
 - c. enseignement technique
 - d. formation professionnelle et rééducation
 - e. programme d'apprentissage
 - f. enseignement universitaire.
- iii) Quelles sont les possibilités d'emploi ouvertes aux groupes de jeunes ?
- 12. Il y a lieu également d'étudier les conditions à offrir aux jeunes pour les retenir dans les collectivités rurales. On chercherait alors à comprendre ce qui, tout d'abord, pousse les jeunes à quitter les zones rurales et ce qui les attire vers les cités et les villes et à faire la distinction entre ceux qui émigrent et ceux qui restent en vue d'élaborer des plans concrets pour encourager les jeunes, sans les forcer, à rester dans leur milieu rural. Il y aurait intérêt à étudier les facteurs sociologiques, psychologiques et économiques qui entrent en jeu dans ce domaine. Comme les collectivités rurales sont essentiellement agricoles, la compréhension des régimes fonciers et des systèmes de crédit et de financement agricoles permettrait de trouver plus facilement une solution aux problèmes en cause.
- 13. Pour s'attaquer au problème de l'exode massif des populations rurales vers les zones urbaines, on doit améliorer les conditions économiques et sociales des centres ruraux. On doit équiper ces centres de moyens d'éducation, d'installations récréatives et culturelles ainsi que de services médicaux. Il faut offrir des stimulants d'ordre économique. En fait, si l'on veut créer l'atmosphère capable de retenir les populations rurales dans ces centres, il faut que la vie y soit supportable sinon agréable. Pour savoir comment rendre cette vie supportable, on doit faire quelques recherches pour aboutir aux solutions appropriées.

- 14. Pour ce qui est des services de consultation, on doit chercher à savoir comment on peut adapter ou rendre plus utiles à l'Afrique les techniques mises au point sur d'autres continents. Il faut également observer les résultats de ces techniques sur les différents groupes d'âge et les diverses catégories de professions. Lorsqu'ils se dirigent vers un métier, les jeunes se fondent, en général, sur l'expérience qu'ils ont déjà acquise ou sur les contacts qu'ils ont eus avec ceux qui exercent ce métier. Comme les horizons, les contacts et l'expérience de bien des jeunes ruraux sont limités, il est indispensable de créer un système de consultation rationnel et mesuré qui permette d'enrayer l'érosion des aptitudes des jeunes ruraux.
- 15. On doit également étudier le mécanisme d'exécution des programmes en faveur de la jeunesse. Dans ce domaine, si de nombreux programmes ont échoué, c'est à cause de leur orientation théorique, de ceux qui les ont dirigé, d'un défaut d'organisation ou du manque de direction à l'échelon national. Pour les programmes actuels et futurs, on doit déterminer les éléments qui, du point de vue de l'organisation, permettent le succès.

Formation

- 16. Il faut que le personnel chargé de la planification et de l'exécution des programmes en faveur de la jeunesse reçoive la formation corrospondant aux tâches qui lui incombent. On a besoin de personnel enseignant, de conscillers et de spécialistes de l'orientation professionnelle compétents; on a besoin aussi d'agents du service social, de moniteurs d'éducation physique et de spécialistes de la formation commerciale. Il faut également faire connaître les problèmes de la jeunesse aux économistes, aux médecins, au personnel de la police et aux fonctionnaires.
- 17. Les activités intéressant la jeunesse doivent être bien coordonnées, si possible par un Ministère de la jeunesse qui se chargera également de former son propre personnel, des dirigeants de la jeunesse, etc...; ce Ministère coordonnera également tous les programmes établis en faveur de la jeunesse dans le cadre scolaire, extra-scolaire ou universitaire.

- 18. Cet organisme de coordination devra veiller à ce que les jeunes des deux sexes participent comme il convient à tous les programmes établis en leur faveur et qu'ils en tirent tous les avantages voulus; il devra également assurer que les jeunes s'orientent dans la voie qui leur permettra d'apporter leur contribution au développement national.
- 19. La plupart des programmes élaborés, prévus ou publiés par les gouvernements restent lettre morte, faute d'un appareil qui puisse en assurer l'exécution. L'organisme national de coordination doit veiller à ce que les plans et les projets se traduisent en une action concrète et que cette action soit menée d'une manière plus réaliste et plus équitable en ce qui concerne les groupes d'âge, le niveau d'instruction, la représentation régionale dans l'intérêt de toute la nation comme dans celui de la jeunesse elle-même.